

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 26 mars 2018, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Madame la conseillère Martine Labelle
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Sont absents : Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Monsieur le conseiller Justin Gagné

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beulac

Sont aussi présents : Madame Manon Thériault, greffière
 Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
Du 26 mars 2018, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Adoption du règlement numéro 425 sur les avis publics

3. PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Dérogation mineure-DM-2017-084 - 8, rue Roger - implantation dérogatoire du bâtiment et de la galerie pour une construction multifamiliale projetée (lot 6 002 220 du cadastre du Québec)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 Période de questions

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

5.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

18-03-069 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

18-03-070 Adoption du règlement numéro 425 sur les avis publics

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 425 sur les avis publics.

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

18-03-071 Dérogation mineure-DM-2017-084 - 8, rue Roger - implantation dérogatoire du bâtiment et de la galerie pour une construction multifamiliale projetée (lot 6 002 220 du cadastre du Québec)

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2017-084 est expliqué aux personnes présentes.

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 8, rue Roger.

Aucune intervention.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 8, rue Roger sur le lot 6 002 220 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 17-09-21-06 - dossier DM-2017-084;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble sis au 8, rue Roger sur le lot 6 002 220 du cadastre du Québec, situé dans la zone H-27, ayant pour objet d'autoriser la construction du bâtiment et de la galerie (incluant les escaliers) respectivement à une distance de 3,88 mètres et de 0,03 mètre de la ligne arrière du terrain.

QUESTIONS DES GENS DE LA SALLE

Aucune personne autre que celles mentionnées au début du procès-verbal n'a assisté à la séance de conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

18-03-072 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 08.

(s) Johanne Beaulac

(s) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière